

Montreuil, le 26/11/2018

Compte rendu de mandat : catégorie B

Durant le mandat écoulé (2014 à 2018), les élu.es de la CGT se sont opposé.es avec force à tous les reculs imposés par l'administration pour la catégorie B.

Tout au long du mandat, les élus CGT vous ont défendu dans le respect du statut et des règles de gestion, tout en tenant compte de chaque situation particulière.

Ils se sont adressés individuellement à chaque collègue qui leur a confié sa défense. Après chaque CAPN, les agents mais aussi les militants de section ont été tenus informés par des compte-rendus individuels (par mail) et collectifs (sur le site national).

Ils ont été vis-à-vis des personnels les garants de l'application équitable et transparente des règles mais ont aussi contribué, par leurs interventions et leurs écrits (déclarations liminaires), à faire vivre les revendications de la CGT pour de meilleurs droits et garanties pour tous.

Au delà des CAP nationales, le rôle des élus B de la CGT, c'est aussi de répondre aux interrogations des centaines d'agents qui les contactent, par mail ou par téléphone. C'est aussi de conseiller et aider les collègues dans toutes leurs démarches face à l'administration au niveau de leur carrière.

Les contrôleurs ont été les premiers à entrer dans le **protocole PPCR (parcours professionnel, carrière et rémunérations)**, imposé par Manuel Valls et signé par des organisations syndicales minoritaires de la Fonction publique.

Le gain indiciaire induit est plus que ridicule, (1 point la première année avec le transfert prime/point), la carrière est allongée et la probabilité d'atteindre le 3^e grade (contrôleur principal) extrêmement réduite.

La CGT s'est fortement opposée à cette réforme et continue à la dénoncer en exigeant son abrogation !

Lors des CAP de tableaux d'avancement, les élus B de la CGT ont revendiqué la promotion au grade supérieur de tous les agents remplissant les conditions statutaires, quel que soit leur âge. Ils ont permis l'inscription directe sur des **Tableaux d'avancement** de collègues qui avaient été écartés sans aucune raison, obligeant l'administration à respecter ses propres règles !

La CGT revendique le rétablissement des CAP Locales de Tableaux d'avancement, qui permet une première défense dès le niveau local.

Plus globalement, la CGT fait le constat que l'existence des Tableaux d'avancement et/ou, de concours entre chaque grade altère les déroulements de carrière. Elle revendique une carrière linéaire avec un seul grade et donc la suppression des tableaux d'avancements:

Pour la liste d'aptitude de C en B, les élus B de la CGT ont présenté lors des CAPN chaque dossier qui leur était confié (plus de 150 de 2015 à 2018).

Ils ont fait en sorte d'obtenir des réponses claires et précises sur la situation des collègues et leurs chances réelles de promotion en catégorie B.

Ils exigent l'abandon du système des potentialités, qui limite la défense des agent.es en CAPN aux seul.es agents présélectionné.es par les directeurs locaux.

La CGT se prononce contre la liste d'aptitude dont les critères d'établissement sont totalement opaques. Elle demande son remplacement par un examen professionnel, seul garant d'une réelle équité entre toutes et tous.

Les élus B de la CGT ont fait rectifier de nombreux **compte rendu d'entretien professionnel** lors des CAPN de **recours** (de 2015 à 2017 : plus de 173 dossiers défendus dont 67 ont obtenus totalement ou partiellement satisfaction).

La CGT Finances Publiques est attachée au principe de la reconnaissance de la valeur professionnelle des agent.es mais celle-ci doit s'opérer dans un contexte défini, sur des critères lisibles et objectifs, avec la prise en compte de la dimension collective du travail. Elle revendique un système de notation basé sur des critères objectifs (note chiffrée et appréciation littérale) permettant une réelle reconnaissance de la valeur professionnelle, établi sur la base de la détention d'un grade et d'un échelon et non sur une quelconque comparaison des agent.es entre eux.

Ils ont aussi permis le redoublement ou la **titularisation** directe de **contrôleurs stagiaires**, notamment en s'opposant *systématiquement* à la discrimination subie par les collègues recrutés en qualité de travailleur handicapé.

Pour les CAPN de mutations, ils se sont sans cesse confrontés à la DG concernant des remarques inappropriées sur la santé des collègues. Ils ont vérifié l'ensemble des mouvements et fait rectifier des erreurs de la DG. Ils ont obtenu, grâce à leur pugnacité, des mutations pour des collègues en situation difficile (plus de 2 500 dossiers défendus sur les 4 années de mandat).

Pour la CGT Finances Publiques, le droit à mutation sur initiative de l'agent est un droit à garantir. En revanche, la mobilité forcée est à bannir.

Elle revendique une affectation la plus fine possible (la commune et l'arrondissement pour Paris) sur la base de l'ancienneté administrative pondérée par une bonification à l'ancienneté de la demande.

Ce mandat a été particulièrement marqué par la volonté de la Direction générale de remettre totalement en cause le dialogue social en réduisant drastiquement les droits des élu.es et par la même, le droit à une défense pour toutes et tous !

Malgré tout, les élus de la CGT ont continué à imposer à l'administration le respect des règles et des statuts.

Les prochaines élections professionnelles vont se tenir dans le contexte guidé par le démantèlement organisé de l'ensemble de la DGFIP.

Sous l'impulsion politique du gouvernement Macron et Philippe, la destruction amorcée des règles de gestion actuelles va s'intensifier pour permettre à la direction générale de mener à bien la restructuration totale de son réseau, contre l'intérêt de ses agents.

Les candidates et les candidats de la CGT Finances Publiques se battront de toute leur force pour s'opposer à ces projets funestes !

Elles et ils seront toujours à vos côtés pour vous représenter et vous défendre face à l'administration.